

Combrit. Les pêcheurs-plaisanciers veulent se faire entendre



Jean Kiffer, président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, et Paul Vinay, vice-président et président du comité départemental. © Ouest-France

En direct des quais. Droits de navigation, de pêche, environnement, économie... Autant de domaines pour lesquels œuvre la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, dont le vice-président est combritois.

Créée en 1972

Jean Kiffer et le Combritois Paul Vinay sont à la tête de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Créée en 1972, cette structure est composée d'environ 400 associations fédérales, réunissant 40 000 adhérents titulaires d'une carte de pêche. Les missions de la FNPP ? « **Défendre nos droits de navigation, de pêche et d'accès à la mer ; promouvoir la plaisance et les pêches à pied, sous-marines, du bord ou en bateau ; protéger la faune et la flore dans le cadre d'une gestion maîtrisée de l'exploitation des ressources marines** », détaillent Jean Kiffer et Paul Vinay.

Un poids économique

La FNPP Bretagne compte 15 000 adhérents. Le Pays bigouden y est fortement représenté via des associations au Guilvinec, Loctudy, Île-Tudy et Combrit-Sainte-Marine. « **Ce dernier port compte à lui seul 700 bateaux** », souligne Paul Vinay, également président du comité finistérien de la FNPP. Le Combritois regarde avec bienveillance le projet de port de plaisance au Guilvinec-Treffiat, d'une capacité de 1 000 places. « **C'est cohérent, quand on considère le contexte actuel de la pêche professionnelle.** »

Vers une reconnaissance



[Visualiser l'article](#)

« **Le poids économique de la pêche loisir est de 2 à 3 milliards d'euros au niveau national**, chiffre Jean Kiffer. **C'est colossal.** » Un argument de poids alors que les amateurs de pêche loisir semblent souffrir d'un manque de reconnaissance. « **Mais cela évolue dans le bon sens**, nuancent les deux pêcheurs. **Nous avons des contacts avec les professionnels, ils savent qui nous sommes. Et nous rencontrons régulièrement le Comité régional des pêches et le Comité départemental.** »

L'exemple du bar

L'interdiction de pêcher le bar au nord du 48e parallèle (au niveau d'Audierne) a été source d'un âpre combat pour la **FNPP**. Alors qu'au sud de cette limite, un quota de trois bars par jour et par pêcheur restait, et reste encore aujourd'hui, autorisé. Quatre manifestations sur le territoire national – dont une à Morlaix –, démarches dans les ministères et à la Commission européenne, requête devant la Cour de justice européenne... « **Un travail acharné qui a porté ses fruits**, se félicitent Jean Kiffer et Paul Vinay. **Depuis le 1 er octobre, la pêche d'un bar par jour et par pêcheur est à nouveau autorisée dans cette zone.** »

Car le bar est un poisson emblématique de la pêche loisir : « **Nous représentons 10 % des prises globales de ce poisson et 2 à 3 % des pêches, toutes espèces confondues** », cadrent les deux hommes.

Cette levée d'interdiction de la pêche au bar au nord du 48e parallèle a grandement motivé les deux élus de la **FNPP**. « **Nous travaillons pour la reconnaissance de la pêche de loisir dans la Politique commune des pêches (PCP). Et nous soutenons les actions du député européen Alain Cadec en faveur de la mise en place d'un quota mensuel ou annuel pour les espèces en difficulté.** » Les amendements aux textes législatifs proposés par Alain Cadec, dans le cadre du Plan pluriannuel de gestion pour la Manche et l'Atlantique, ont d'ailleurs été adoptés par la commission pêches européennes le 9 octobre.

« **Nous sommes parvenus à faire bouger les lignes**, concluent Jean Kiffer et Paul Vinay. **Notre activité respectueuse de la ressource et à fort poids économique est enfin reconnue et intégrée dans le cadre de la Politique commune des pêches.** »

Ouest-France